

Ce document présente les performances cumulées du centre VHU ci-dessus avec le broyeur :
AFM Recyclage - MONTOIR DE BRETAGNE - 44550 - MONTOIR DE BRETAGNE - FR046308

Il présente notamment les taux de réutilisation et de recyclage (TRR) et de réutilisation et de valorisation (TRV) pour la partie non métallique des VHU, exprimés en % et rapportés à la masse entrante des VHU. Ces taux sont calculés par SYDEREP sur la base des données 2024 déclarées par le centre VHU et le broyeur et validées par des tiers-certificateurs et l'ADEME.

- TRR hypothèse basse = 10,75% (obligation réglementaire : 7 %)
- TRR hypothèse haute = 10,75%¹ (obligation réglementaire : 7 %)
- TRV = 23,26% (obligation réglementaire : 11 %)
- Taux global de réutilisation et de recyclage, avec les métaux et déchets issus de la dépollution (hypothèse basse) : 86,86% (obligation réglementaire : 85 %)
- Taux global de réutilisation et de recyclage, avec les métaux et déchets issus de la dépollution (hypothèse haute) : 86,86% (obligation réglementaire : 85 %)
- Taux global de réutilisation et de valorisation, avec les métaux et déchets issus de la dépollution : 99,50% (obligation réglementaire : 95 %)

Les deux tableaux ci-dessous détaillent votre performance, matière par matière (non métallique) :

¹ Il est possible, pour le TRR, d'avoir deux valeurs différentes si au moins une matière non métallique (hors pièces de réutilisation) a fait l'objet d'un démontage par le centre VHU et seulement d'un stockage pendant l'année. Dans ce cas, on considère en hypothèse basse que les matières extraites et en stock feront ensuite l'objet d'une autre forme de valorisation que le recyclage. Pour l'hypothèse haute, on considère que ces matières feront l'objet d'un recyclage.

Ce document présente les performances cumulées du centre VHU ci-dessus avec le broyeur :
AFM Recyclage - MONTOIR DE BRETAGNE - 44550 - MONTOIR DE BRETAGNE - FR046308

- Tableau : masse moyenne réelle de matières non métalliques réutilisées ou recyclées (en kg/VHU et en %/masse de matière dans les VHU)

Matière	En Kg/VHU		En %/masse de matière dans les VHU	
	Entre	Et	Entre	Et
Pneus	22,85	22,85	66,10 %	66,10 %
Autres caoutchoucs	5,51	5,51	20,09 %	20,09 %
Faisceaux électriques	15,09	15,09	100,00 %	100,00 %
Peintures	0,50	0,50	20,09 %	20,09 %
Mousses polyuréthanes	1,87	1,87	11,21 %	11,21 %
Polypropylène (PP) parechocs	7,56	7,56	66,63 %	66,63 %
Polypropylène (PP) autres pièces	44,98	44,98	51,17 %	51,17 %
Polyéthylène (PE) réservoirs à carburant	9,14	9,14	99,07 %	99,07 %
Polyéthylène (PE) autres pièces	3,70	3,70	51,16 %	51,16 %
Polyamides (PA)	0,39	0,39	15,68 %	15,68 %
ABS, PVC, PC, PMMA, PS, etc.	2,40	2,40	15,65 %	15,65 %
Textiles, autres	5,30	5,30	11,21 %	11,21 %
Verre	26,62	26,62	73,36 %	73,36 %
Total	145,92	145,92	46,56 %	46,56 %

Exemple de lecture du tableau pour le PP des pare-chocs : Le couple centre VHU et broyeur est capable de mettre dans les circuits de réutilisation et de recyclage entre xx et yy kg par VHU de PP (parechocs), ce qui représente entre aa et bb% du PP (parechocs) compris dans un VHU.

Ce document présente les performances cumulées du centre VHU ci-dessus avec le broyeur :
AFM Recyclage - MONTOIR DE BRETAGNE - 44550 - MONTOIR DE BRETAGNE - FR046308

- Tableau : masse moyenne réelle de matières non métalliques réutilisées ou valorisées (en kg/VHU et en %/masse de matière dans les VHU)

Matière	En Kg/VHU	En %/masse de matière dans les VHU
Pneus	34,57	100,00 %
Autres caoutchoucs	27,43	100,00 %
Faisceaux électriques	15,09	100,00 %
Peintures	2,49	100,00 %
Mousses polyuréthanes	16,71	100,00 %
Polypropylène (PP) parechocs	11,35	100,00 %
Polypropylène (PP) autres pièces	87,91	100,00 %
Polyéthylène (PE) réservoirs à carburant	9,23	100,00 %
Polyéthylène (PE) autres pièces	7,23	100,00 %
Polyamides (PA)	2,49	100,00 %
ABS, PVC, PC, PMMA, PS, etc.	15,34	100,00 %
Textiles, autres	47,26	100,00 %
Verre	29,84	82,24 %
Total	306,95	97,94 %

Exemple de lecture du tableau pour le PP des pare-chocs : Le couple centre VHU et broyeur est capable de mettre dans les circuits de réutilisation et de valorisation xx kg par VHU de PP (parechocs), ce qui représente yy% du PP (parechocs) compris dans un VHU.